

# Un Sénat « mixte » séduit peu à peu les citoyens

## ÉLECTIONS Une assemblée composée de citoyens et d'élus gagne du crédit

- ▶ Une enquête sur le sujet a été menée par des chercheurs de l'UCLouvain.
- ▶ Résultat : une majorité de citoyens se montre favorable à la constitution d'une assemblée composée d'élus et de gens tirés au sort.
- ▶ Les politiques, eux, restent méfiants.

L'idée papillonne dans le ciel politique depuis un certain temps : remplacer l'élection par le tirage au sort. Rien de sot là-dedans puisque le système a laissé des traces durant l'Antiquité et le Moyen Âge et qu'il se trouve aujourd'hui des adeptes pour la remettre au goût du jour. Ainsi le G1000 qui, en 2011, avait rassemblé près de 700 citoyens pour débattre de sujets de société et formuler des recommandations à l'égard du politique.

### Tous réticents, sauf les écologistes

Le politique, justement, qu'en pense-t-il ? Pour sonder son humeur sur le sujet, une poignée de chercheurs en sciences politiques de l'UCLouvain a questionné les parlementaires belges des différentes assemblées (tous ont reçu le questionnaire et 124 ont répondu, les réponses étant pondérées) ainsi qu'un échantillon de 966 citoyens. Au programme, trois volées de questions : la mise en place d'une assemblée de citoyens tirés au sort ou d'une assemblée mixte citoyens/élus est-elle souhaitable, celle-ci doit-elle avoir le dessus sur une chambre élue dans un système bicaméral et vous inspire-t-elle davantage confiance qu'une assemblée élue ?

« Sans surprise, les élus sont assez hostiles à l'idée d'avoir une assemblée de citoyens tirés au sort, explique Pierre-Etienne Vandamme (UCLouvain). Leur point de vue est un peu plus mesuré à propos d'une assemblée mixte. » Ainsi les députés rejettent ces hypothèses, à 77 % pour la première et à 65 % pour la seconde. Les citoyens, eux, se montrent plus partagés : une assemblée entièrement tirée au sort recueille 40 % d'opinions défavorables, 29 % de favorables et 32 % sans opinion ; celle composée tant par l'électeur que par le hasard obtient 47 % de soutiens, 25 % d'opposants et 27 % d'avis neutres. A noter cette exception : les écologistes sont favorables à 86 % à une assemblée plurielle, cela ressemblant très fort à leur proposition de créer des commissions

parlementaires mixtes.

Même chose en cas de litige entre une assemblée tirée au sort (89 %) ou mixte (75 %) et une autre composée uniquement de politiques : dans les deux cas, les parlementaires accorderaient la préséance à une chambre composée entièrement par des élus. « Globalement, le monde politique est réticent face au tirage au sort, ce qui est logique car cela le prive du monopole de la représentation, analyse Pierre-Etienne Vandamme. De plus, l'élection repose sur l'idée que certains sont meilleurs que d'autres pour représenter la société. » Les citoyens, eux, sont partagés en trois catégories quasi identiques : un tiers aurait davantage confiance en une chambre mixte, un tiers est plus rassuré par un hémicycle d'élus et un tiers enfin n'a pas d'opinion sur le sujet.

Autre enseignement de l'étude : l'intérêt pour une chambre mixte est inversement proportionnel au niveau d'études, passant de 67 % d'opinions favorables chez les diplômés du secondaire et les bacheliers, à 57 % chez les universitaires.

### Une distance avec la politique

Le constat est encore plus flagrant si l'on adopte le prisme des revenus : les personnes gagnant moins de 2.000 euros mensuels sont mieux disposées par rapport au tirage au sort (70 %) que celles de la tranche 2.000 - 5.000 euros (65 %) et celles percevant plus de 5.000 euros (50 %). « Pour les classes les plus diplômées, l'élu est quelqu'un qui semble plus accessible, poursuit le chercheur. Ses membres connaissent toujours bien l'un ou l'autre mandataire. » A l'inverse, l'éloignement et le manque de représentativité (la classe ouvrière n'est quasiment plus représentée dans les parlements) pourraient expliquer l'adhésion des citoyens les moins riches au principe du tirage au sort.

« L'élection a toujours été un méca-

nisme élitiste, un moyen pour les élites de garder un certain contrôle, d'avoir de la démocratie mais pas trop, constate Pierre-Etienne Vandamme. Et on remarque que l'élection amène au pouvoir une classe moyenne et haute, éduquée, qui est surreprésentée. Cela explique le décalage avec la société civile. »

Ces constats n'enterrent pas pour autant l'idée d'une chambre mixte. « Cette réticence des élus est susceptible d'évoluer en fonction de l'évolution de l'opinion publique, poursuit-il. Car c'est sous la pression de celle-ci que les choses changeront. Or au niveau des citoyens, beaucoup de personnes restent neutres, sans avis, et peuvent encore changer d'opinion. » Par ailleurs, les citoyens les plus jeunes sont les plus favorables à une assemblée mixte : parmi les moins de 34 ans, ils sont trois sur quatre et encore 64 % parmi les 35-54 ans.

« Si les jeunes restent plus ouverts à l'égard de cette idée, il y a des chances que celle-ci fasse son chemin et soit un jour mise en pratique. » ■

PASCAL LORENT

## PARTICIPATION

### L'Islande en modèle

Archaïque, l'idée de faire appel au citoyen pour décider ? Bien au contraire, des exemples récents se multiplient dans les démocraties parlementaires occidentales, avec une implication croissante de la population. A commencer par le cas de l'Islande. En 2012, le petit pays scandinave (355.000 habitants) avait décidé de se doter d'une nouvelle constitution. Pour l'occasion, le boulot avait été confié à 25 citoyens, chargés de rédiger un projet de loi fondamentale. Un travail mené en consultant un panel plus large, via internet. Le texte avait ensuite été soumis à la population via référendum, lequel n'était qu'indicatif. Et deux tiers des votants avaient soutenu le texte rédigé par la commission citoyenne. Seul bémol : la consultation populaire n'avait pas mobilisé la moitié de la population.

P.L.T

## Bruxelles Mitigés, les partis bruxellois veulent garder le pouvoir

É clos voici une dizaine de jours, le mouvement Agora, fort d'une cinquantaine de citoyens, veut institutionnaliser le tirage au sort au niveau de la région de Bruxelles-Capitale. Leur objectif : créer en septembre une assemblée tirée au sort et composée, comme le parlement bruxellois, de 89 individus représentatifs de la population bruxelloise. Le mouvement Agora souhaite également présenter une liste aux régionales de mai prochain afin d'intégrer le parlement bruxellois et d'y porter son combat.

En vue de cet ambitieux projet, Agora a pris le pouls auprès des partis politiques représentés au parlement bruxellois, privilégiant les rencontres avec les présidents régionaux. Ont répondu

à leurs questions lors de cette enquête menée de juillet à septembre six partis francophones : le PS, le CDH, Ecolo, Défi et le PTB. Au terme du traitement de ses résultats, le mouvement conclut à une grande disparité des positions de chacun quant à l'institutionnalisation du tirage au sort et la potentielle présence d'une assemblée citoyenne tirée au sort au parlement bruxellois dès le mois de mai.

### Un schéma « frustrant »

Selon le rapport d'Agora, deux partis déclarent explicitement soutenir la mise en place d'une telle assemblée : PS et Ecolo. Et alors que les verts ont pris des initiatives pour « introduire la faculté de créer des commissions mixtes composées de citoyens ti-

rés au sort et de députés bruxellois », selon une proposition d'ordonnance spéciale, les socialistes restent plus indécis et n'ont pas encore tranché sur la méthode. Pour le mouvement citoyen, c'est là que survient « un gros bémol ».

« Pour le PS, cette assemblée devrait être uniquement consultative, rapporte Agora. Selon Ecolo, les citoyens tirés au sort pourraient délibérer avec les élus dans les commissions parlementaires, mais ils n'auraient pas le même pouvoir décisionnel qu'un parlementaire. On tombe donc de nouveau dans le schéma frustrant d'une participation citoyenne sans suffisamment de conséquences politiques. La participation est présente, mais en gardant tout le contrôle, et donc le pouvoir. »

Au sein des autres partis, le tirage au sort rebute. S'ils n'y voient pas d'opposition de principe, le CDH et Défi n'abordent peu ou pas la question et n'en ont pas encore débattu. Quant au PTB, il ne pense pas que le tirage au sort soit une solution, sou-

ligne le mouvement dans son rapport.

La thématique ne représenterait donc pas un enjeu dans la campagne. « Cinq partis sur les six interrogés déclarent ouvertement que le tirage au sort ne fait pas partie de leur programme pour les élections régionales, poursuit Agora. Et aucun des partis politiques consultés ne pense que ce type d'assemblée devrait avoir un rôle décisionnel, ne serait-ce que sur une partie des dossiers. »

### De beaux discours, pas d'engagements

Côté néerlandophone, les partis se montrent davantage ou-

verts à la mise sur pied d'une assemblée tirée au sort. SPA et Groen se disent clairement pour tandis que l'Open VLD et le CD&V témoignent d'un intérêt en la matière. De plus, SPA, Groen et l'Open VLD ont l'intention d'inscrire ce thème dans leur programme électoral. Et contrairement aux francophones, l'Open VLD voudrait accorder à ces citoyens, s'ils étaient tirés au sort, « un pouvoir législatif contraignant ». Ce qui n'est pas le cas des deux partis de gauche, qui y voient davantage un organisme de contrôle. Tou-

tefois, les libéraux néerlandophones considèrent qu'un tel projet « n'est pas réalisable à

court terme ». Agora constate ainsi « un beau discours sans engagements concrets ».

Conclusion : « Comme on pouvait s'y attendre, les partis politiques ne souhaitent pas que la population soit amenée à participer aux décisions de manière directe », regrette le mouvement citoyen.

Face à ce constat, Agora, qui lancera en janvier un appel pour récolter les 500 signatures nécessaires à la création de sa liste électorale, reste « convaincu de la nécessité d'un mouvement comme le nôtre pour transformer le système démocratique en profondeur ». ■

So.M.